AR CONTROLE DE LEGALITE : 003-260301080-20260428-CA25042026VII-DE
en date du 29/04/2026 ; REFERENCE ACTE : CA25042026VII

CCAS Commentry

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 avril à 9 heures 45, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, Président du CCAS.

Etaient Présents : BELMONTE Agnès - BODEAU Stéphanie – CARPENTIER Dominique- DESFORGES Murielle -LELEU Sabrina - MICHON Emmanuelle – VELUT Marie-Pierre

BOURDIER Sylvain -DA SILVA Nicolas -– MIGEON Thierry - PASSAT Alain – PAUPERT Jean

Excusés: FERRANDON Armand

VII - DESIGNATIONS DE DELEGUES AUPRES DE DIFFERENTES INSTANCES : - UDCCAS ET UNCCAS - UNA Aura - CNAS.

Suite au renouvellement du Conseil d'administration, lié aux élections municipales de mars 2026, il y a lieu de désigner le(s) représentant(s) du CCAS au sein de différents organismes auxquels il adhère.

a) Union Départementale des CCAS, et Union Nationale des CCAS
Sous l'impulsion de l'Union Nationale des CCAS, l'Union Départementale des CCAS de l'Allier a été constituée le 29 janvier 2010.

Cela permet d'accroître ainsi l'impact et la représentation des CCAS auprès des autres acteurs locaux publics ou associatifs sur le département. C'est aussi un lieu d'échanges de bonnes pratiques.

Le rôle de l'UNCCAS consiste également à établir des relations privilégiées avec certaines institutions publiques ou associatives dont les activités sont complémentaires. Si ces accords s'inscrivent toujours dans le champ de l'action sociale, ils doivent en outre représenter un intérêt, une véritable plus-value, pour l'activité des CCAS.

L'Union nationale encourage les Unions départementales à décliner ces partenariats sur le terrain afin de diffuser des informations ou pour favoriser des actions communes entre CCAS.

Le CCAS de Commentry est adhérent à **l'UDCCAS de l'Allier** depuis janvier 2010.

Une assemblée générale extraordinaire va se tenir dans les mois suivant les élections municipales afin de constituer un nouveau bureau.

Il vous est donc demandé de nommer un représentant du Conseil d'Administration pour représenter le Centre Communal d'Action Sociale de Commentry au sein de l'UDCCAS de l'Allier.

Concernant l'Unccas, la représentation de notre Ccas passe entres autres par un comité de 100 électeurs nationaux, répartis en 7 collèges démographiques qui élit le conseil d'administration de l'Unccas. Ainsi le Ccas de Commentry a la possibilité de proposer un candidat titulaire, et son

suppléant au Comité des 100. La désignation des représentants de chaque collège se faisant par chaque adhérent par voie de vote électronique, chaque votant disposant d'un nombre de voix calculé en fonction de tsa taille démographique (2 voix pour notre structure).

Par souci de cohérence, il est proposé une seule et même désignation pour l'Union départementale, et l'Union nationale.

La candidature suivante est proposée aux administrateurs :

Titulaire : Emmanuelle MICHON Suppléante :Stéphanie BODEAU

Aucune autre candidature n'intervenant, il est procédé au vote à main levée, lequel a été accepté à l'unanimité préalablement.

Ont obtenu : Pour 12 - Contre 0- Abstention :0

b) UNA Aura et Una Nationale

Le CCAS de Commentry est adhérent à l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services à Domicile depuis 2006. Cette fédération qui nous accompagne et défend les intérêts des services d'aides à domicile est organisée territorialement avec un niveau national et régional.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant du CCAS au sein des instances nationales et régionales

La candidature suivante est proposée aux administrateurs :

Titulaire : MICHON Suppléante :Stéphanie BODEAU

Aucune autre candidature n'intervenant, il est procédé au vote à main levée, lequel été accepté à l'unanimité préalablement.

Ont obtenu : Pour 12 - Contre 0- Abstention :0

c) **CNAS** (Comité National d'Action Sociale)

Le CCAS adhère pour le bénéfice des agents sociaux qu'il emploie au CNAS depuis le 1er juillet 2009. Cet organisme a pour vocation de servir des prestations sociales aux salariés, mission qui s'est imposée aux structures publiques locales depuis le Loi du 2 février 2007.

Il convient de procéder à la désignation du délégué élu représentant notre structure au sein des instances du CNAS, pour les six prochaines années (leur mandat étant calé sur celle du mandat municipal).

La candidature suivante est proposée aux administrateurs :

Titulaire ; Murielle DESFORGES Suppléante : Emmanuelle MICHON

Aucune autre candidature n'intervenant, il est procédé au vote à main levée, lequel été accepté à l'unanimité préalablement.

Ont obtenu : Pour 12 - Contre 0- Abstention :0

AR CONTROLE DE LEGALITE : 003-260301080-20260428-CA25042026VII-DE
en date du 29/04/2026 ; REFERENCE ACTE : CA25042026VII

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Désigne en tant que déléguées représentant du Conseil d'Administration pour représenter le CCAS de Commentry au sein de :

- **L'UDCCAS de l'Allier et de l'Unccas (Comité des 100), Mme MICHON Emmanuelle, adjointe, Vice-Présidente Titulaire, et Mmes Stéphanie BODEAU, administratrice désignée, suppléante.**
- **L'UNA Nationale et l'Una AURA , Mme MICHON Emmanuelle, adjointe, Vice-Présidente Titulaire, et Mme Stéphanie BODEAU, administratrice élue, suppléante**
- **Le CNAS, Mme Murielle DESFORGES, administratrice élue, titulaire et Mme Emmanuelle MICHON, administratrice élue, suppléante**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, a adopté

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

Sylvain BOURDIER